

## « Dépendance, la Mutualité Française confronte ses propositions »

Table ronde 9 Juin – Lille Grand Palais  
Discours d'ouverture de Monsieur Jean Pierre DINAUT  
Président de la Mutualité Française Nord Pas de Calais

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi et pour la Mutualité Française Nord - Pas de Calais vous accueillir en ces lieux ce soir.

Après la réforme des retraites où chacun pensait avoir été écouté mais pas entendu, nous avons souhaité mettre en débat la réforme de la dépendance puisque c'est la dénomination officielle. Nous préférons quant à nous évoquer la perte d'autonomie. La raison essentielle qui guide la Mutualité Française est que cette question touche à la **dignité de l'être humain** et que nous devons tout faire pour que cette dignité soit préservée.

Un rapide tour d'horizon des personnes présentes dans la salle suffit à démontrer combien cette question est pertinente pour vous. La table ronde a pour vocation de vous donner des points de vue de spécialistes, chacun dans son domaine. Il est important ensuite que vous preniez la parole :

Elus de la République

Mutualistes

Représentants syndicaux

Représentants des usagers

Professionnels de santé,

Journalistes

Usagers

Posez vos questions, mettez le doigt sur ce qui vous paraît essentiel, sur les erreurs à éviter. La Mutualité française aura bientôt à exposer ses propositions, vous pouvez y contribuer.

Je vais aussi profiter des quelques minutes que je suis en train de m'accorder pour vous parler des actions concrètes qui sont menées par la Mutualité Française dans la région en ce qui concerne la Prévention et l'offre de service.

Nous savons que

- ✓ Le **taux de pauvreté** chez nous est supérieur à la moyenne nationale

- ✓ Nous savons que **l'espérance de vie est moindre** dans notre région que dans le reste de la France ;
- ✓ Nous savons aussi que **l'état de santé** global de la population est **moins bon** que la moyenne nationale et engendre un taux de dépendance plus élevé (9,3 % contre 6,7% en France) ;
- ✓ Qu'on dénombre **79 943 bénéficiaires de** l'allocation personnalisée pour l'autonomie en Nord/Pas-de-Calais
- ✓ Que **71%** vivent **à domicile** et 29% sont hébergés

Faire ce constat ne suffit pas. Le travail à faire, les efforts à fournir sont **plus importants** ici qu'ailleurs et nos difficultés particulières ne sont pas prises en compte plus qu'ailleurs. Nous devons donc **participer activement nous-mêmes** à la satisfaction de nos besoins.

Si le problème de la perte d'autonomie est souvent posé sous forme de moyens de financement, il y a d'autres problématiques que l'on ne peut ignorer.

Si l'on pensait d'abord à éviter ou à retarder la venue de la perte d'autonomie cela serait peut-être moins coûteux et plus bénéfique. Nous avons toujours pensé que **la pratique sportive** dès le plus jeune âge donnait envie de poursuivre tout au long de la vie. Certains seniors maintenant qu'ils en ont le temps reprennent plaisir à se bouger. La Mutualité française développe dans notre région

- un plan **de prévention** « bien vieillir », activités d'équilibre, lutte contre la dénutrition, prévention des chutes
- Elle participe activement aux ateliers « fil mauve » concernant la maladie d'Alzheimer, renforce la compétence des aidants
- Elle embauche des personnels compétents qui travaillent avec les associations pour favoriser **l'activité physique**, pour donner les **bons réflexes nutritionnels**.
- La mutualité française aide les seniors à se prendre eux-mêmes en charge en favorisant les **dépistages des cancers**, en sensibilisant les personnes, y compris chez nous au travers de spectacles patoisants. Elle essaie de mettre les personnes en situation **d'abord de s'assumer eux-mêmes** le plus longtemps possible.

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie dit la même chose. Il est pourtant **difficile d'approcher certaines couches de la population**, de les convaincre. Nous voulons y porter toute notre attention.

La loi Hôpital patient santé et territoires a placé la **Prévention au même titre que le soin** et la Mutualité française saura dans ce créneau assumer ses missions.

Il nous paraît utile aussi de conforter des volets de **contrôle de la santé** que sont la **médecine scolaire** puis la **santé au travail**. Pour rester en bonne santé au moment de la retraite, encore faut-il sortir de l'activité en bonne santé.

La Mutualité intervient aussi **dans l'offre de service** aux personnes. Son réseau « santé et générations » est le 3eme réseau français.

La majorité des seniors souhaite rester au domicile le plus longtemps possible. Pour faciliter la vie il est nécessaire de promouvoir l'offre d'aide, de soins, parfois d'hospitalisation momentanée à domicile, le portage des repas, des médicaments, la prise de rendez-vous. Il faut favoriser le déplacement à proximité, aider les aidants pour leur permettre de souffler, prévoir les accueils de jour, les séjours temporaires utiles, au bon endroit et les faire connaître pour qu'ils soient utilisés.

Il faudra innover en développant les structures intermédiaires entre le domicile et les établissements d'hébergement, assouplir les modes de fonctionnement de ces derniers.

Quand l'hébergement devient obligatoire, il faut permettre l'accès au plus grand nombre et rendre le séjour le plus agréable possible. Il faut remettre l'humanisme au sein du **système, bâti autour de la personne et pour la personne**.

C'est le moment d'investir sur place, de créer des structures et des emplois **pérennes et non dé localisables**, de former des personnels dans notre région pour éviter des fuites en Belgique notamment. (1500 personnes)

D'autres structures plus légères, plus souples, travaillant en coordination sont encore à inventer ou existent déjà: Ehpad éclatés en ville, foyers d'accueil autogérés...

Des solutions existent dans d'autres pays. Si la volonté, les moyens sont disponibles chez nous mettons nous au travail.

Je ne vais pas développer le financement, ce que Jean Louis Davet fera beaucoup mieux que moi.

Mais avant de laisser la place, je voudrais réaffirmer que **la perte d'autonomie a toute sa place dans la protection sociale que doit la République aux Français.**

Il est temps de **reconnaître le droit à compensation de la perte d'autonomie** quel que soit l'âge comme le disait dès juin 2007 le Président de la République.

Nous approuvons Madame Bachelot quand elle parle, je cite « de s'appuyer sur un socle public massif » de solidarité.

Nous sommes d'accord avec le Président de la République quand il dit que « ce serait une faute morale d'attendre encore »

Pour eux qui sont jeunes encore, qui gardent des facultés d'écoute normale, j'espère qu'ils sauront entendre ce qui se dit dans la concertation organisée gouvernementalement dans toute la France, dans des réunions comme la nôtre.

Qu'ils gardent une mémoire intacte pour appliquer les annonces généreuses qu'ils ont pu faire.

Que cette loi sur la dépendance soit le début d'une **réforme en profondeur de la protection sociale**, qui s'inscrive dans la réflexion globale sur les liens **intergénérationnels, l'accès à la santé**, qui réponde à des choix politiques conformes aux vœux et aux possibilités financières des Français.

Jean Pierre Dinaut

Président de la Mutualité Française Nord – Pas de Calais